

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 et de tous les renseignements figurant dans son rapport annuel incombe à la direction de la CCSN.

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor et les instructions de fin d'exercice émises par le Bureau du contrôleur général, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CCSN. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le présent rapport annuel et le *Rapport ministériel sur le rendement* de la CCSN concorde avec celle fournie dans les états financiers.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements connexes ainsi qu'aux politiques de la CCSN et aux exigences législatives comme le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion au sein de l'organisme.

Le vérificateur externe de la CCSN, soit la vérificatrice générale du Canada, a effectué une vérification des états financiers et, à la demande expresse de la CCSN, de la conformité au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*. La vérificatrice générale a présenté son rapport sur la vérification et la conformité à la CCSN et au ministre des Ressources naturelles.

La présidente et première dirigeante,

Le vice-président et chef des services financiers
Direction générale des services de gestion,



Linda J. Keen



Claude Caron

Ottawa, Canada
Le 2 juin 2006

Rapport du vérificateur

À la Commission canadienne de sûreté nucléaire
et au ministre des Ressources naturelles

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission canadienne de sûreté nucléaire au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, la Commission canadienne de sûreté nucléaire s'est conformée, à tous les égards importants, au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in cursive script that reads "Crystal Pace".

Crystal Pace, CA
directrice principale

Ottawa, Canada
Le 2 juin 2006

État de la situation financière au 31 mars

	2006	2005
Actifs		
Actifs financiers :		
Montant à recevoir du Trésor	8 309 921 \$	6 273 832 \$
Débiteurs (note 4)	5 581 161	4 665 597
	<u>13 891 082</u>	<u>10 939 429</u>
Actifs non financiers :		
Charges payées d'avance	344 367	256 489
Immobilisations corporelles (note 5)	3 138 646	3 309 023
Total des actifs	17 374 095 \$	14 504 941 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	8 309 921 \$	6 273 832 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	3 617 848	3 350 110
Revenus reportés (note 6)	3 443 184	4 944 687
Indemnités de départ (note 9b)	9 145 863	8 510 976
	<u>24 516 816</u>	<u>23 079 605</u>
Avoir du Canada	(7 142 721)	(8 574 664)
Total du passif et de l'avoir du Canada	17 374 095 \$	14 504 941 \$

Obligations contractuelles et passif éventuel (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

La présidente et première dirigeante,

Le vice-président et chef des services financiers
Direction générale des services de gestion,



Linda J. Keen



Claude Caron

État des résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
Revenus		
Droits de permis	49 336 934 \$	44 296 069 \$
Projets spéciaux	3 206 374	4 489 706
Autres	34 190	10 143
Total des revenus (note 7)	52 577 498	48 795 918
Charges		
Traitements et avantages sociaux	55 383 938	54 458 975
Services professionnels et spéciaux	10 993 080	10 701 495
Mobilier, réparations et location de matériel	7 083 812	4 412 733
Locaux	4 630 628	4 640 009
Déplacements et réinstallations	3 555 388	3 699 005
Communications et information	1 946 908	1 613 672
Services publics, fournitures et approvisionnements	773 027	597 019
Subventions et contributions	333 962	226 957
Autres	499 206	489 855
Total des charges (note 7)	85 199 949	80 839 720
Coût d'exploitation net	32 622 451 \$	32 043 802 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'avoir du Canada

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
Avoir du Canada au début de l'exercice	(8 574 664) \$	(13 018 735) \$
Coût d'exploitation net	(32 622 451)	(32 043 802)
Services fournis sans frais (note 12a)	8 195 630	8 138 745
Encaisse nette fournie par le gouvernement (note 3c)	23 822 675	27 216 320
Variation du montant à recevoir du Trésor	2 036 089	1 132 808
Avoir du Canada à la fin de l'exercice	(7 142 721) \$	(8 574 664) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
Activités d'exploitation		
Coût d'exploitation net	32 622 451 \$	32 043 802 \$
Postes hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(485 052)	(481 056)
Dépréciation des immobilisations corporelles	(20 316)	—
Services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement (note 12a)	(8 195 630)	(8 138 745)
Gain net sur l'aliénation de biens excédentaires	7 276	3 759
Variations à l'état de la situation financière :		
Augmentation des débiteurs	915 564	2,035 061
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	87 878	(13 080)
(Augmentation) du passif	(1 437 211)	(623 863)
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation	23 494 960	24 825 878
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 3a)	335 550	2 394 201
Produit provenant de l'aliénation de biens excédentaires	(7 835)	(3 759)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	327 715	2 390 442
Encaisse nette fournie par le gouvernement (note 3c)	23 822 675 \$	27 216 320 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été constituée en 1946 en vertu de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. Avant le 31 mai 2000, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (« la Loi »), la CCSN était connue sous le nom de Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA). La CCSN constitue un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

La *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* confère à la CCSN des pouvoirs étendus pour établir et voir à l'application des normes nationales dans les domaines de la santé, de la sûreté et de l'environnement en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire. Elle jette les bases nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la politique canadienne et le respect des obligations du Canada à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires. La CCSN est autorisée à demander des garanties financières, à ordonner des mesures correctives dans des situations dangereuses et à exiger des parties responsables d'assumer les coûts de la décontamination et d'autres mesures correctives.

La CCSN a pour mission :

- de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire ainsi que la production, la possession et l'utilisation de substances nucléaires, de pièces d'équipement réglementées et de renseignements réglementés afin que : a) le niveau de risque inhérent à ces activités tant pour la santé et la sécurité des personnes, pour l'environnement que pour la sécurité nationale demeure acceptable; b) ces activités soient exercées en conformité avec les mesures de contrôle et les obligations internationales que le Canada a assumées;
- d'informer le public - sur les plans scientifique, technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire - sur : a) ses activités; b) le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires; c) les conséquences de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement.

De plus, la CCSN administre la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, y compris la désignation des installations nucléaires, la prescription des montants d'assurance de base que doivent souscrire les exploitants des installations nucléaires, et l'administration des primes d'assurance supplémentaire pour ces installations nucléaires.

La CCSN recouvre ses charges liées aux activités de réglementation auprès des titulaires de permis délivrés en vertu de la Loi. Ces charges incluent l'évaluation technique des demandes de permis, les inspections effectuées pour vérifier si les titulaires de permis se conforment aux conditions de leurs permis et l'élaboration des normes liées aux permis. Le 1^{er} juillet 2003, le nouveau *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* a remplacé l'ancien *Règlement de 1996 sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCEA*. Les nouveaux droits seront introduits progressivement sur une période de trois ans par une réduction des droits de 15 % la première année, 10 % la deuxième année et 5 % la troisième année.

2. Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor et aux instructions de fin d'exercice émises par le Bureau du contrôleur général, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. Voici les conventions comptables importantes :

a) Crédits parlementaires

La CCSN est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à la CCSN ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La CCSN fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CCSN est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la CCSN sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor représente la somme d'argent que la CCSN a le droit de retirer du Trésor, sans avoir besoin de crédits supplémentaires, pour s'acquitter de ses obligations.

d) Revenus

Les revenus sont constatés au cours de l'exercice où l'opération ou l'activité donne lieu au revenu. Les droits de permis sont inscrits comme revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du permis (de trois mois à un an en général). Les droits de permis reçus pour des périodes d'autorisation portant sur des exercices futurs sont inscrits à titre de revenus reportés. Les produits découlant des droits de permis, des projets de contrat et d'autres sources sont versés au Trésor, et la CCSN ne peut s'en servir. Une autorisation législative permet de dépenser les produits tirés de l'aliénation des biens excédentaires.

e) Indemnités de vacance et congés compensatoires

Les indemnités de vacances et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

f) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CCSN au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CCSN découlant du Régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la CCSN n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du Régime.

g) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ, en fonction de leurs conditions d'emploi respectives. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner.

Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

h) Services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement

Les services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement sont comptabilisés par la CCSN à leur coût estimatif en tant que charges d'exploitation. Ces services comprennent les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la quote-part au titre des cotisations patronales pour les régimes d'assurance des employés payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor, les salaires et autres frais légaux connexes pour les services fournis par Justice Canada, les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général, ainsi que les indemnités pour accidents du travail versées par Ressources humaines et Développement social Canada.

i) Subventions et contributions

Les subventions sont constatées au cours de l'exercice où le droit du bénéficiaire a été établi, tandis que les contributions sont constatées au cours de l'exercice où les conditions de paiement sont remplies.

j) Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont le coût d'acquisition est de 10 000 \$ ou plus sont inscrites à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative suivante :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Mobilier et matériel	5 à 20 ans
Logiciels et matériel informatique	2 à 5 ans
Véhicules motorisés	4 ans

l) Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

La CCSN administre le Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement fédéral. Elle reçoit les primes d'assurance supplémentaire payées par les exploitants des installations nucléaires, qui sont créditées au Compte de réassurance de responsabilité nucléaire du Trésor. La CCSN n'inclut pas les activités financières ou les éventualités connexes dans ses états financiers, parce qu'elle n'est pas assujettie aux risques et récompenses de propriété ni à l'obligation d'en rendre compte. Cependant, des renseignements sur ce compte sont mentionnés à la note 11 des présents états financiers.

m) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor et aux instructions de fin d'exercice émises par le Bureau du contrôleur général, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

La CCSN reçoit son financement sous la forme de crédits parlementaire. Les éléments constatés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés par des crédits parlementaires dans des exercices antérieurs, courants ou ultérieurs. Par conséquent, les résultats d'exploitation nets annuels de la CCSN calculés selon les principes de financement du gouvernement sont différents des résultats établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces écarts font l'objet des rapprochements ci-dessous.

a) Rapprochement du coût d'exploitation net et des crédits parlementaires de l'exercice

	2006	2005
Coût d'exploitation net	32 622 451 \$	32 043 802 \$
Rajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût d'exploitation net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire)		
Amortissement des immobilisations corporelles	(485 052)	(481 056)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(267 738)	(213 842)
Services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement	(8 195 630)	(8 138 745)
Revenus non disponibles pour dépenser	52 577 498	48 795 918
Indemnités de départ	(634 887)	(778 127)
Autres charges	<u>(742 604)</u>	<u>(655 803)</u>
	42 251 587	38 528 345
Rajustements pour les éléments sans incidence sur le coût d'exploitation net, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire)		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	335 550	2 394 201
Charges payées d'avance	<u>340 110</u>	<u>214 039</u>
	675 660	2 608 240
Crédits de l'exercice utilisés	75 549 698 \$	73 180 387 \$

b) Crédits fournis et utilisés

	2006	2005
Crédits parlementaires approuvés :		
Crédit 20 – Dépenses de fonctionnement de la CCSN	71 034 019 \$	68 017 200 \$
Moins : crédit non utilisé	<u>3 383 949</u>	<u>2 425 660</u>
	67 650 070	65 591 540
Prévues par la loi		
Dépenses de produits provenant de l'aliénation de biens excédentaires	6 311	1 035
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	7 893 317	7 587 812
Crédits de l'exercice utilisés	75 549 698 \$	73 180 387 \$

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice utilisés

	2006	2005
Encaisse nette fournie par le gouvernement	23 822 675 \$	27 216 320 \$
Revenus non disponibles pour dépenser	52 577 498	48 795 918
Variation de la situation nette du Trésor :		
Variation des débiteurs	(915 564)	(2 035 061)
Variation des créditeurs et des charges à payer	2 036 089	1 132 808
Variation des revenus reportés	(1 501 503)	(1 500 915)
Autres ajustements	(532 153)	(470 726)
Remboursement des charges des exercices antérieurs	62 656	42 043
Crédits de l'exercice utilisés	75 549 698 \$	73 180 387 \$

4. Débiteurs

	2006	2005
Droits de permis	5 330 648 \$	4 233 803 \$
Autres	250 513	431 794
Débiteurs - montant net	5 581 161 \$	4 665 597 \$

5. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				2006	2005
	Solde d'ouverture	Ajouts	Aliénations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations	Solde de clôture	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	3 721 735 \$	90 683 \$	20 316 \$	3 792 102 \$	826 394 \$	313 320 \$	— \$	1 139 714 \$	2 652 388 \$	2 895 341 \$
Logiciels et matériel informatique	757 110	101 232	164 384	693 958	435 308	122 316	163 825	393 799	300 159	321 802
Véhicules motorisés	444 513	143 635	48 342	539 806	352 633	49 416	48 342	353 707	186 099	91 880
Total	4 923 358 \$	335 550 \$	233 042 \$	5 025 866 \$	1 614 335 \$	485 052 \$	212 167 \$	1 887 220 \$	3 138 646 \$	3 309 023 \$

L'amortissement de l'exercice s'élève à 485 052 \$ (2005 – 481 056 \$) et est compris dans les autres dépenses sur l'état des résultats.

6. Revenus reportés

	2006	2005
Solde d'ouverture	4 944 687 \$	6 445 602 \$
Moins : produits compris dans les droits de permis de l'exercice	(4 871 268)	(6 403 401)
Plus : droits reçus pendant l'exercice pour les périodes d'autorisation futures	3 369 765	4 902 486
Solde de clôture	3 443 184 \$	4 944 687 \$

7. Résumé des charges et produits par catégorie de droits de recouvrement des coûts

Revenus	Permis délivrés sans frais (note 8)	Valeur totale des permis et autres revenus en 2006	Valeur totale des permis et autres revenus en 2005	Coût d'exploitation en 2006	Coût d'exploitation en 2005	
Permis, homologations et conformité						
Droits des activités du plan de réglementation						
Centrales nucléaires	33 045 840 \$	— \$	33 045 840 \$	29 900 355 \$	35 248 916 \$	33 690 541 \$
Réacteurs non producteurs de puissance	1 010 680	280 185	1 290 865	1 305 369	1 376 944	1 474 702
Établissements de recherche et d'essais nucléaires	3 598 612	—	3 598 612	3 002 441	3 838 494	3 383 063
Accélérateurs de particules	—	362 500	362 500	344 147	386 672	339 091
Usines de traitement de l'uranium	1 817 970	—	1 817 970	1 543 800	1 939 189	1 739 493
Installations de traitement des substances nucléaires	577 075	—	577 075	272 577	615 560	310 008
Usines d'eau lourde	35 055	—	35 055	11 774	37 396	13 266
Installations de stockage des déchets radioactifs	1 128 870	—	1 128 870	993 807	1 204 156	1 119 782
Installations de fusion	—	—	—	—	—	—
Mines & usines de concentration d'uranium	3 627 998	34 360	3 662 358	3 924 010	3 898 645	4 453 525
Permis-déchets de substances nucléaires	255 375	522 410	777 785	516 818	829 745	579 801
Total des droits des activités du plan de réglementation	45 097 475	1 199 455	46 296 930	41 815 098	49 375 717	47 103 272
Droits calculés à l'aide de formules						
Substances nucléaires	3 615 635	4 106 060	7 721 695	7 018 285	7 115 805	7 560 905
Installations nucléaires de catégorie II	193 387	1 864 572	2 057 959	2 018 126	2 290 562	2 486 997
Services de dosimétrie	29 825	2 944	32 769	49 049	757 378	693 913
Total des droits calculés à l'aide de formules	3 838 847	5 973 576	9 812 423	9 085 460	10 163 745	10 741 815
Droits fixes						
Permis de transport et homologations d'emballages	197 675	450	198 125	132 505	223 293	431 250
Homologations d'appareils à rayonnement et équipement réglementé	143 822	15 700	159 522	108 250	941 764	272 134
Accréditations d'opérateurs d'appareils à rayonnement	59 115	—	59 115	82 450	—	43 310
Total des droits fixes	400 612	16 150	416 762	323 205	1 165 057	746 694
Total des activités liées aux permis, aux homologations et à la conformité	49 336 934	7 189 181	56 526 115	51 223 763	60 704 519	58 591 781
Activités générales						
Projets de coopération	34 190	—	34 190	10 143	11 805 112	12 243 854
Relations avec les parties intéressées	—	—	—	—	9 084 344	4 812 991
Cadre de réglementation	—	—	—	—	227 738	521 812
Projets spéciaux, autres produits et charges connexes	3 206 374	—	3 206 374	4 489 706	3 378 236	4 669 282
Total des activités générales	3 240 564	—	3 240 564	4 499 849	24 495 430	22 247 939
Total	52 577 498 \$	7 189 181 \$	59 766 679 \$	55 723 612 \$	85 199 949 \$	80 839 720 \$

8. Permis délivrés sans frais par la CCSN

La CCSN délivre des permis sans frais aux établissements d'enseignement, aux institutions de recherche sans but lucratif qui appartiennent entièrement aux établissements d'enseignement, aux établissements de santé subventionnés par l'État, aux organismes d'intervention d'urgence sans but lucratif et aux ministères fédéraux. La valeur totale de ces permis s'est élevée à 7 189 181 \$ (2005 – 6 927 694 \$).

9. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

La CCSN et tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation. Les contributions de patronales et salariales se sont élevées comme suit :

	2006	2005
Cotisations de la CCSN	5 841 054 \$	5 561 867 \$
Cotisations des employés	2 247 601 \$	2 269 595 \$

b) Indemnités de départ

La CCSN verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité du nombre d'années de service et du salaire de fin de carrière. Ce régime étant sans capitalisation, il ne détient aucun actif. Les indemnités seront payées à même les crédits futurs. Voici l'information, évaluée à la date du bilan, à propos de ce régime :

	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	8 510 976 \$	7 732 849 \$
Charge de l'exercice	1 477 249	1 245 415
Indemnités versées durant l'exercice	(842 362)	(467 288)
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	9 145 863 \$	8 510 976 \$

10. Obligations contractuelles et passif éventuel

a) Obligations contractuelles

Dans le cours de ses activités, la CCSN passe des contrats pluriannuels et assume des obligations en vertu desquels elle s'est engagée à faire certains paiements à l'avenir lorsque les services auront été rendus et que les biens auront été reçus. Au 31 mars 2006, les obligations contractuelles importantes de la CCSN pour les exercices futurs étaient les suivantes :

	2007	2008	2009	2010 et exercices ultérieurs
Achats de biens et services	3 370 146 \$	65 398 \$	25 589 \$	— \$
Contrats de location – exploitation	107 016	107 016	27 683	44 883
Total	3 477 162 \$	172 414 \$	53 272 \$	44 883 \$

b) Passif éventuel

Des réclamations ont été faites auprès de la CCSN dans le cours normal de ses activités. Des poursuites pour des réclamations totalisent environ 55 250 000 \$ (2005 - 55 250 000 \$) étaient toujours en instance au 31 mars 2006. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers.

11. Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

Conformément à la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, les exploitants d'installations nucléaires désignées doivent souscrire des montants d'assurance de base et/ou d'assurance supplémentaire de 75 millions de dollars par installation pour des responsabilités particulières. Le gouvernement fédéral a désigné la Nuclear Insurance Association of Canada (NIAC) comme le seul fournisseur d'assurance de responsabilité civile et d'assurance des biens de l'industrie nucléaire du Canada. La NIAC fournit de l'assurance à ces exploitants selon les termes d'une police standard.

Cette police compte deux types de couvertures : la couverture A et la couverture B. La couverture A inclut seulement les risques acceptés par l'assureur, soit les blessures corporelles et les dégâts matériels. La couverture B comprend les blessures non corporelles, notamment les blessures psychologiques, les dommages causés par des émissions normales et les dommages causés par des actes de terrorisme. À compter de 2003, le gouvernement fédéral a convenu de fournir une couverture pour les dommages causés par les actes de terrorisme qui étaient couverts auparavant par la couverture A.

La NIAC reçoit les primes des exploitants pour les deux couvertures, mais les primes pour les risques de la couverture B sont remises au gouvernement fédéral, qui réassure ces risques en vertu de l'entente de réassurance qu'il a conclue avec la NIAC. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement paie également l'écart (assurance supplémentaire) entre le montant d'assurance de base établi par la CCSN et les 75 millions de dollars de l'assurance responsabilité imposée par la *Loi sur la responsabilité nucléaire*. Le 31 mars 2006 la couverture de l'assurance supplémentaire atteignait 584 500 000 \$ (2005 - 584 500 000 \$).

Toutes les primes d'assurance supplémentaire payées par les exploitants d'installations nucléaires sont créditées au Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire du Trésor. Les primes reçues pour la couverture des dommages causés par des actes de terrorisme s'élèvent à 273 154 \$ (2005 – 140 523 \$). Les réclamations sur le régime d'assurance supplémentaire sont prélevées du Trésor et imputées au compte. Il n'y a pas eu de réclamation ni de paiement depuis la création du compte.

Tel que l'explique la note 2 l), la CCSN administre le Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement du Canada au moyen d'un compte spécial consolidé dans les Comptes publics du Canada. Au cours de l'exercice, les activités suivantes ont été enregistrées dans le compte :

	2006	2005
Solde d'ouverture	832 799 \$	690 476 \$
Recettes déposées	274 754	142 323
Solde de clôture	1 107 553 \$	832 799 \$

12. Opérations entre entités apparentées

La CCSN est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle réalise des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Certaines de ces opérations sont réalisées selon les conditions commerciales normales qui s'appliquent à tous les individus et entreprises, tandis que d'autres sont des services fournis sans frais à la CCSN. Toutes les opérations importantes entre entités apparentées sont divulguées ci-dessous.

a) Services fournis sans frais

Au cours de l'exercice, la CCSN a obtenu des services sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement. Ils sont comptabilisés à leur coût estimatif dans les états financiers comme suit :

	2006	2005
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	4 481 934 \$	4 473 762 \$
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor	3 450 962	3 398 459
Traitements et frais connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	171 000	171 000
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général du Canada	58 734	63 524
Autres	33 000	32 000
Total	8 195 630 \$	8 138 745 \$

b) Soldes des créditeurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre entités apparentées

Au cours de l'exercice, la CCSN a dépensé 21 637 725 \$ (2005 – 18 547 219 \$), ce qui comprend les services fournis sans frais de 8 195 630 \$ (2005 – 8 138 745 \$) qui sont décrits ci-dessus. Elle a constaté des revenus de 7 920 734 \$ (2005 – 4 072 168 \$) qui comprennent des débiteurs de 1 097 876 \$ (2005 – 774 719 \$).

	2006	2005
Débiteurs – Autres ministères et organismes	1 102 569 \$	1 148 089 \$
Créditeurs – Autres ministères et organismes	1 476 256	941 758

13. Chiffres correspondants

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.